

## PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h le 10 octobre 2006.

Sont présents :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente  
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif  
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier  
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Est absente :

Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

### Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 21 septembre 2006

#### **Résolution n° E-2006-80**

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 21 septembre 2006.

Adoptée à l'unanimité

### Discussions et échanges concernant le Pont de Québec

Les membres du comité exécutif prennent connaissance de la documentation et échangent sur les points suivants :

- État de situation concernant la dissolution de la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du Pont de Québec
- La commémoration de la première chute du Pont de Québec survenue en 1907
- L'interprétation de l'histoire du Pont de Québec
- Le programme d'aide des fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec

### Comité Québec Capitale

#### **Résolution n° E-2006-81**

D'autoriser l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au Comité Québec Capitale et le paiement en conséquence de l'avis de cotisation du comité pour en faire partie. L'avis de cotisation 2006-2007 est au montant de 500 \$.

De désigner pour représenter la CMQ sur le Comité Québec Capitale M. Michel Giroux, membre du comité exécutif et président de la Commission Développement économique et touristique, accompagné du directeur général, M. Marc Rondeau. Le directeur général pourra en cas d'absence ou empêchement se faire remplacer par un autre membre du personnel de la CMQ.

Référence : Mémoire du 26 septembre 2006  
Certificat du  
Trésorier : CT-2006-206  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

### Révision de la tarification applicable aux déplacements occasionnels en automobile

#### **Résolution n° E-2006-82**

De porter à compter de l'adoption de la présente résolution, la tarification de 0,37 \$/km remboursable pour les frais de déplacement en automobile à 0,41 \$/km, pour les déplacements occasionnels effectués à l'intérieur des limites du territoire de la CMQ. La tarification est maintenue à 0,28 \$/km lorsque le lieu de destination se situe à l'extérieur du territoire de la CMQ.

Référence : Mémoire du 25 septembre 2006  
Responsable : Secrétaire trésorier

Adoptée à l'unanimité

### États généraux sur l'aménagement

#### **Résolution n° E-2006-83**

D'autoriser la participation de MM. Jean-Luc Daigle et Guy Perrault, membres de la Commission aménagement du territoire de la CMQ, aux États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme les 18, 19 et 20 octobre prochains, au Centre des Congrès de Québec.

Référence : Mémoire du 10 octobre 2006  
Certificat du  
Trésorier : CT-2006-207  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Levée de la séance

Et la séance est levée.

---

PRÉSIDENTE

---

SECRÉTAIRE